

Compte rendu du Conseil d'école du mardi 10 novembre 2020

Personnes présentes :

Mme ENNEBATHI-IGRAN, Directrice de l'école chargée de la classe CE2/CM1 ; Mme JUNIUS, Enseignante de la classe CM1/CM2 ; Mme BOUCHET, Enseignante de la classe CE1/CE2 ; Mme BERNARD, Enseignante de la classe de CP/CE1 ; Mme TABARANI, Enseignante de la classe de CP ; Mme RAMON, Enseignante de la classe de PS/MS ; Mme DEIXONNE, Enseignante assurant le mi-temps de Mme COURIVAUD et le temps de décharge de la Directrice

Mme SZENAK, Représentante de parents élus titulaire ; Mme CZAPKA, Représentante de parents élus titulaire ; Mme PATUROT, Représentante de parents élus titulaire ; Mme LE NEA, Représentante de parents élus titulaire ; M CMY, Représentant de parents élus titulaire ; M REBOUT, Représentant de parents élus titulaire

Madame LAGNES, Adjointe au Maire chargée de l'Education ; Madame FLIH, Directrice Générale des Services de la Mairie ; Madame BAUDETTE, conseillère municipale

Personnes absentes excusées :

Madame LEFEUVRE, Enseignante de la classe de MS/GS ; M WILLIOT, Enseignant assurant le remplacement sur la classe de MS/GS ; Mme COURIVAUD, Enseignante de la classe MS/GS

Mme NEYERS, Représentante de parents élus titulaire ; Mme BERARD, Représentante de parents élus titulaire

Début de séance : 18h35.

Présentation de chaque participant.

1. Présentation de l'équipe pédagogique.

Classes de maternelle :

- Classe de PS-MS :
 - Mme RAMON
 - Atsem à plein temps : Mme Véronique SIMON
- Classe de MS-GS :
 - Mme DEIXONNE les lundis et mardis / Mme COURIVAUD les jeudis et vendredis
 - Atsem : Mme Stéphanie FERREIRA le matin / Mme Laura DARWISH de 13h30 à 15h00
- Classe de MS-GS 2 :
 - Mme LEFEUVRE qui est actuellement remplacée par Monsieur WILLIOT
 - Atsem : Mme Laura DARWISH le matin et de 15h00 à 16h30

Classes d'élémentaire :

- Classe de CP : Mme TABARANI
- Classe de CP-CE1 : Mme BERNARD
- Classe de CE1-CE2 : Mme BOUCHET
- Classe de CE2-CM1 : Mme ENNEBATHI-IGRAN/ Mme DEIXONNE 1 jeudi sur 3 et le vendredi
- Classe de CM1-CM2 : Mme JUNIUS
- Enseignante EFIV : Mme Véronique SIMON présente les jeudis et vendredis matin

Stagiaire AED : Mme Morgane SEMAT qui sera sur l'école 8h/semaine pendant 3 ans. Elle sera principalement dans la classe de Mme TABARANI qui est sa tutrice mais sera également amenée ponctuellement à aller dans d'autres classes. Elle effectue sa deuxième année au sein de l'école.

2. Effectifs de l'année en cours, structure des classes et organisation de l'école.

Il y a actuellement 193 élèves dans l'école.

Structure des classes :

- ♦ Classe de PS/MS de Mme RAMON : 16 PS et 10 MS soit 26 élèves
- ♦ Classe de MS/GS de Mme COURIVAUD et Mme DEIXONNE : 13 MS et 12 GS soit 25 élèves
- ♦ Classe de MS/GS 2 de Mme LEFEUVRE (M WILLIOT) : 12 MS et 12 GS soit 24 élèves

Soit un total de 75 élèves en maternelle.

- ♦ Classe de CP de Mme TABARANI : 18 CP
- ♦ Classe de CP/CE1 de Mme BERNARD : 6 CP et 16 CE1 soit 22 élèves
- ♦ Classe de CE1/CE2 de Mme BOUCHET : 14 CE1 et 9 CE2 soit 23 élèves
- ♦ Classe de CE2/CM1 de Mme ENNEBATI-IGRAN et Mme DEIXONNE: 15 CE2 et 10 CM1 soit 25 élèves
- ♦ Classe de CM1/CM2 de Mme JUNIUS : 6 CM1 et 24 CM2 soit 30 élèves

Soit un total de 118 élèves.

Le plan Vigipirate étant à son plus haut niveau, les parents d'élèves de maternelle et notamment Petite Section ne peuvent pas rentrer au sein de l'école pour accompagner ou venir chercher leur enfant. Des barrières ont été installées devant la grille de l'école afin de ne pas avoir des parents collés à la grille. Un démarquage au sol était fait mais n'était pas respecté. Ceci permet une fluidité lors de l'arrivée et la sortie des élèves.

Le protocole sanitaire renforcé est mis en place. Tous les élèves de l'école sont désormais accueillis le matin et après la pause déjeuner, directement dans leur classe après un passage aux toilettes pour se laver les mains. Les récréations ont lieu par rotation afin de ne pas avoir de brassages d'élèves. A l'étude, les enfants se regroupent par classe dans la salle.

3. Le règlement intérieur.

Le règlement intérieur a été joint aux invitations à tous les partenaires du Conseil d'école. Ce règlement est départemental. Des points spécifiques à notre école sont inscrits dans les encadrés.

Pas de changement pour cette année.

Vote du règlement intérieur de l'école.

Toutes les personnes présentes valident le règlement intérieur. Il sera signé par chaque enseignant et distribué aux élèves de la classe d'ici la fin de semaine.

4. Le projet d'école 2018/2021.

Le projet d'école est un outil de travail qui a pour but d'assurer la cohérence des actions conduites au sein de l'école pour favoriser la réussite scolaire des élèves.

L'équipe enseignante a élaboré un projet d'école pour la **période 2018/2021**. Il comporte **2 orientations** :

- ✓ **Améliorer les performances des élèves en orthographe.** Les objectifs sont de mémoriser des mots outils, mémoriser et investir les règles d'orthographe et de grammaire, maîtriser le langage oral en enrichissant le lexique et la syntaxe.
- ✓ **Développer le respect et l'esprit citoyen des élèves.** Les objectifs sont d'amener les élèves à s'entraider et à se respecter mais aussi à mener des actions citoyennes.

Il n'y a pas de projet mis en place en raison de la situation actuelle (sanitaire et Vigipirate). Il n'y a donc pas de classe de découverte, de représentations aux parents, de médiateurs dans la cour de récréation. Ces deux piliers sont travaillés en classe uniquement.

Monsieur CIVY demande pourquoi les médiateurs ont été supprimés et pourquoi ils n'ont pas été maintenus au sein d'une même classe ? Madame IGRAN explique que le but de la mise en place des médiateurs était que des enfants d'autres classes interviennent pour régler des soucis. Par exemple les CM2 arrivaient à régler des problèmes en CP. Au sein d'une même classe, c'est compliqué car il y a un manque de matériel pour visualiser tous les médiateurs.

5. L'exercice PPMS Attentat-Intrusion.

Il aura lieu avant les vacances de Noël. Le scénario sera envoyé aux écoles prochainement par l'Inspection Académique.

Le protocole est identique aux années précédentes. Les élèves seront confinés dans leur classe, au sol, sous les tables quand cela est possible. Ils seront éloignés des fenêtres et devront être silencieux. Les élèves seront informés de ce protocole. En maternelle, on parle de jeu de cache-cache. Nous ne savons pas s'il y aura des observateurs cette année à cause de la situation sanitaire. Cet exercice dure au minimum 40 à 45 minutes. Les enseignants communiqueront par SMS sur l'avancée des

événements. Une fiche d'informations sera remise aux familles dès le jeudi 12 novembre afin de leur expliquer le comportement à adopter en cas d'urgence. Rappel : il ne faut surtout pas se déplacer à l'école : les familles prendraient des risques et en feraient prendre aux secours également. Il faut écouter la radio (Bandes FM précisées sur le document distribué jeudi) et ne pas appeler l'école : les lignes risqueraient d'être saturées et empêcheraient les secours de contacter l'école. Cette fiche ne doit pas être laissée dans le cahier rouge mais doit rester à la maison. Mme SZENAK questionne sur la date du PPMS. Mme IGRAN répond qu'il aura lieu avant les vacances de Noël mais que nous ne connaissons pas encore la date exacte. Il faut déjà attendre le scénario.

6. Les projets de l'école.

■ Photographie de classes

La photo de classe a eu lieu le lundi 5 octobre. Les photos peuvent être commandées jusqu'au 13 Novembre. L'équipe pédagogique a fait part de son mécontentement au photographe car certains élèves ne regardaient pas l'objectif au bon moment. L'équipe attend son retour.

■ Elections CME (Conseil Municipal des Enfants)

Comme tous les deux ans, les élections des représentants au Conseil Municipal des Enfants ont eu lieu. Les élèves souhaitant se présenter devaient préparer un programme et le présenter à leurs camarades. En raison de la situation sanitaire, les élèves ont voté au sein de l'école : dans leur classe ou en salle des maîtres. Les élections ont eu lieu ce jour le mardi novembre 2020. Deux élèves de chaque niveau du CP au CM2 ont été élus.

■ Opération chocolats

L'opération vente de chocolats est reconduite cette année. N'hésitez pas à faire participer votre entourage. 25% des recettes reviennent à l'école et permettent de financer des projets et du matériel pédagogique pour les élèves. Les bons de commande et paiements doivent être retournés à l'école le vendredi 13 novembre dernier délai. Il est également possible de commander sur Internet avec les codes disponibles sur les catalogues distribués.

Mme SZENAK demande comment l'argent sera utilisé vu que les sorties et classes découverte seront limitées. Mme IGRAN répond que l'argent peut servir pour les projets de classe (achat d'albums, élevage de classe, projets d'arts visuels) et être utilisé l'année prochaine.

■ Photographie individuelle

Beaucoup de familles souhaitent avoir les photos individuelles avant les vacances de Noël plutôt qu'au printemps, afin d'envoyer les cartes proposées à leurs proches. Le photographe a pu accéder à notre demande. La photographie individuelle aura lieu le 20 novembre au matin. Les photographies de fratries ne sont pas autorisées cette année en raison du protocole sanitaire mis en place. Les enfants pourront retirer leur masque. Ce sera en salle de motricité avec une aération constante. Les enfants passeront un à un et attendront leur tour avec leur masque.

Mme SZENAK demande si ce sera le même photographe que pour la photographie de classe. Mme IGRAN répond que oui puisque le rdv a été pris tôt dans l'année.

Mme SZENAK demande si avec le protocole ce sera possible de regrouper amis et fratries. Cette année, ce ne sera que des photographies individuelles (pas avec les frères et sœurs).

■ Elevages

Les classes de CE, CP/CE1 et CE1/CE2 ont fait un élevage de papillons dans leurs classes. Ils ont vu l'évolution des papillons et ont pu les relâcher dans la cour de récréation.

La classe de CP a travaillé sur les tortues et tous les élèves ont pu assister à la sortie d'une tortue de sa coquille.

■ Correspondances

Les classes de CP et de CE1/CE2 font une correspondance avec une autre classe de même niveau. Les échanges sont réguliers.

Il n'y a pas de projets de sortie pour le moment.

7. La communication parents-école, le suivi de la scolarité des élèves.

La communication parent école se fait régulièrement par le biais du cahier de liaison (cahier rouge). Les réunions de rentrée ont eu lieu courant septembre dans toutes les classes. Des rendez-vous individuels peuvent avoir lieu à la demande de la famille ou de l'enseignant.

Possibilité de rendez-vous téléphoniques ou en visio. Les rdv en présentiel ne sont pas recommandés mais si le parent n'a pas de connexion internet cela reste possible.

Remise des livrets en main propre pour ce 1^{er} semestre : fin janvier pour tous.

Pour les résultats des évaluations CP et CE1, des rdv individuels avec les familles ont également été organisés lorsque cela était nécessaire. Dans tous les cas, tous les parents ont été informés des résultats de leur enfant. Des rdv en visio ont eu lieu.

8. La coopérative scolaire

Il reste à ce jour 4885,27€ sur le compte de l'école.

Nous avons reçu 2030 euros de dons de la part des parents pour la coopérative de l'école. Nous les remercions. Une partie de cet argent sera répartie entre chaque classe.

Les derniers chèques de remboursement de l'acompte de la classe découverte ont été encaissés au mois de Septembre. Nous avons remboursé tous les parents. Nous attendons toujours les suites concernant l'acompte que l'école a versé à CAP MONDE, l'organisateur de la classe découverte. L'assureur de l'école négocie vraisemblablement un avoir pour éviter d'avoir à nous indemniser une perte financière.

Nous avons versé 667,50€ d'acompte.

9. L'information aux parents des menus de la cantine scolaire

Les parents souhaiteraient avoir les menus de la cantine en avance. Mme LAGNES prend la parole. Elle félicite la nouvelle équipe de parents d'élèves pour leur élection. Pour la question des menus, elle va contacter le prestataire pour les avoir plus tôt. Les menus seront affichés et publiés sur le site de la mairie.

10. Les délais pour l'inscription au centre de loisirs durant les vacances.

Les parents souhaiteraient un délai plus étendu pour pouvoir inscrire leurs enfants au centre de loisirs. Mme LE NEA précise que la demande ne concerne pas uniquement les vacances mais également la garderie du matin et du soir, le centre le mercredi. L'inscription doit se faire par exemple avant le 1^{er} novembre pour le mois de décembre.

Mme LAGNES précise qu'il y a la problématique d'établir les plannings pour les animateurs. Ce délai permet de mettre en place un système au mois avec le bon nombre d'animateurs pour le nombre d'enfants présents. Cela évite de recruter des animateurs au cas où et d'augmenter les tarifs pour les parents. Il faut aussi faire face aux parents qui inscrivent leurs enfants dans le doute mais ne les mettent pas.

Mme CZAPKA prend la parole et explique que c'est très compliqué pour les parents de faire un planning aussi longtemps à l'avance. Cela fait des frais supplémentaires pour les parents.

Mme FLIH explique que pour les vacances du 19 décembre, la date limite est fixée au 19 novembre donc avec un délai d'un mois.

Mme SZENAK parle du problème des personnes qui travaillent en horaires décalés et qui n'ont pas leur agenda un mois avant. Certains parents sont obligés d'inscrire systématiquement leurs enfants. Elle souhaite savoir si un assouplissement pour ces parents est possible.

Mme LAGNES et Mme FLIH précisent que la mairie a toujours été ouverte pour s'arranger en cas d'un imprévu (avec un justificatif).

Monsieur CIVY questionne sur le délai : est-ce que pour tout le mois de décembre, il faut bien avoir inscrit leurs enfants avant le 1^{er} novembre ou s'agit-il d'un délai d'un mois ? Il précise que tout le monde est concerné par la crise en cours avec des changements de planning au dernier moment.

Mme LAGNES explique que pendant le premier confinement, le protocole a été respecté avec l'accueil d'enfants prioritaires.

Monsieur CIVY demande de la compréhension et de la flexibilité pour davantage de parents (pas seulement les soignants ou les policiers).

Mme IGRAN dit que la date limite pour l'inscription au centre pour les vacances est fixée au 21 novembre (informations transmises par mail par la mairie). Il n'y a pas besoin d'inscrire les enfants avant le 1^{er} novembre.

Par contre pour la garderie du matin et du soir, il faut effectivement inscrire les enfants avant le 1^{er} du mois précédent. Il y a la possibilité de se faire rembourser avec une attestation de télétravail de l'employeur.

Monsieur CIVY souhaiterait savoir s'il est possible d'avoir un modèle d'attestation type pour avoir la possibilité de modifier les plannings. La mairie répond que les employeurs trouveront le modèle sur le site du gouvernement ou seront à même d'établir cette attestation.

Le prochain conseil d'école aura lieu au mois de février. Les questions (ou les remarques) des parents devront être remontées fin janvier.

Fin de séance : 19h40

Présidente du Conseil d'école : Mme ENNEBATI-IGRAN
Secrétaire de séance : Mme BOUCHET